



LE PROTOCOLE D'ENTENTE

Ce protocole d'entente est conclu entre _____ et Global Trust Partners (GTP), une organisation caritative enregistrée aux États-Unis et dont le personnel est basé à Adélaïde, en Australie ; Alexandrie, Égypte ; Denver, Colorado, États-Unis ; Guatemala Ville, Guatemala ; et Manille, Philippines.

Déclaration de l'objectif du GTP : " Dans un service obéissant à Jésus-Christ, GTP multiplie les disciples de l'administration fidèle et mobilise des groupes de redevabilité mutuelle pour augmenter la participation à l'Évangile dans chaque nation! " GTP est gouverné par un conseil d'administration et dirigé par un président/PDG.

Énonciation de but de l'organisation partenaire :

Le Préambule

Ce protocole d'entente traite de la relation proposée entre _____ et GTP dans le but de faire avancer le travail des deux organisations et reconnaît que la relation est celle de collaborateurs spirituels pour faire progresser la gérance et renforcer la confiance dans les Églises et les ministères centrés sur le Christ. Cette relation est fondée sur l'admiration mutuelle de l'autre et le respect de notre objectif commun.

Ce protocole d'entente ne place pas l'une ou l'autre des entités dans un rôle de subordination à l'autre, mais célèbre plutôt l'objectif commun de faire progresser le Royaume de Dieu. Compte tenu de cette relation, le présent protocole d'accord n'a pas l'intention de lier juridiquement l'une ou l'autre organisation ou d'impliquer que l'une ou l'autre organisation peut être juridiquement liée par l'autre. Le présent protocole d'accord énonce les attentes et les responsabilités de chacune des parties telles que définies par cette relation.

L'objectif

L'objectif de cette relation mutuellement bénéfique est le suivant :

1. Glorifier Dieu par notre engagement commun envers les croyances chrétiennes décrites par nos affirmations doctrinales respectives
2. Promouvoir l'objectif des deux organisations aux niveaux national, régional et mondial dans le cadre du mouvement mondial de la confiance.
3. Aidez à renforcer la fraternité des groupes de redevabilité mutuelle dans le monde entier en participant à des examens externes ;
4. Fournir une exposition et une sensibilisation mondiales au travail des deux organisations au sein de leurs réseaux respectifs ;
5. Témoigner de l'importance de la collaboration et du partenariat dans le corps du Christ devant un monde qui veille ;
6. Partager l'expertise, le matériel de formation et d'autres outils pour une meilleure gestion des ressources ;
7. Se soutenir mutuellement par la prière, l'encouragement et la responsabilité.

Les Engagements

En vertu de ce protocole d'entente, _____ s'engage à :

1. **Le Matériel.** Utiliser librement les documents figurant sur le site web de GTP sans avoir à demander une autorisation préalable pour leur utilisation. Ils peuvent également demander d'autres documents à GTP si nécessaire et effectueront rapidement tout paiement convenu pour ces documents à la réception d'une facture ;
2. **Les Documents Protégé par le Droit d'auteur.** Obtenir une préapprobation pour traduire tout matériel protégé par le droit d'auteur concerné et/ou du détenteur international du droit d'auteur, en consultation avec GTP ;
3. **Les Événements dans le pays.** Aidez à la logistique et aux invitations lorsque GTP participe à des événements dans votre pays afin de maximiser les efforts de GTP et de collaborer autant que possible. Tout accord de partage des coûts sera discuté et convenu pour chaque événement ;
4. **Collaborer avec d'autres pays et régions :** Collaborer avec d'autres organisations du monde entier partageant les mêmes idées et ayant un protocole d'entente similaire avec GTP (affiliés) pour le bénéfice mutuel du Royaume et les uns des autres ;
5. **Les Événements mondiaux.** Déployer tous les efforts raisonnablement possibles pour assister aux événements mondiaux du GTP sur invitation, tels que les sommets internationaux sur la redevabilité ;
6. **Le Coaching.** Rendre les membres du conseil d'administration, les administrateurs et les bénévoles disponibles pour le coaching et avoir un esprit d'apprentissage ;
7. **Les Renvois.** Traitez tous les renvois de GTP avec respect et engagez-les en consultation avec les membres du conseil d'administration, les administrateurs ou les bénévoles du GTP qui ont effectué le renvoi ;
8. **Les Fonds.** Gérer les fonds du GTP en établissant des rapports transparents et en respectant les accords de don, et demander l'approbation préalable du GTP pour toutes les dépenses remboursables ;
9. **La Promotion.** Promouvoir GTP aux côtés de l'organisation partenaire par le biais de multiples canaux de communication et du site Web de l'organisation partenaire, le cas échéant, liés aux activités de collaboration ;
10. **Les Données.** Partager les données et les informations sur les participants à tous les événements ou les activités organisés avec GTP afin que les deux entités renforcent leurs capacités grâce aux efforts collaboratifs.

En vertu de ce protocole d'entente, GTP s'engage à :

1. **Le Matériel.** Rendre les documents du GTP disponibles gratuitement sur le site Web du GTP, à sa propre discrétion, et partager d'autres documents en vue de leur utilisation, en s'efforçant de minimiser les coûts autant que possible ;
2. **Les Documents Protégé par le Droit d'auteur.** Aider l'organisation partenaire à obtenir l'autorisation légale pour utiliser d'autres matériels protégés par le droit d'auteur liés au GTP, le cas échéant ;
3. **Les Événements dans le pays.** Dispenser l'enseignement dans le pays en communication avec l'organisation partenaire et en l'avertissant lorsque GTP prévoit d'autres formations ou événements dans le pays afin de maximiser la collaboration possible, de discuter et de convenir de tout accord de partage des coûts pour chaque événement ;
4. **La collaboration avec d'autres pays et régions :** Demander aux autres affiliés de collaborer avec l'organisation partenaire pour le bénéfice mutuel du Royaume et les uns des autres ;

5. Les Événements mondiaux. Inviter l'organisation partenaire à participer aux événements mondiaux du GTP sur invitation, tels que les sommets internationaux sur la redevabilité ;
6. Le coaching : fournir un coaching ou des webinaires aux membres du conseil d'administration, aux administrateurs et aux bénévoles de l'organisation partenaire, en direct ou via des canaux de médias électroniques, sur des sujets convenus d'un commun accord entre GTP et l'organisation partenaire, selon les besoins ;
7. Les renvois : Encouragez les membres du conseil d'administration, les administrateurs, les bénévoles et les amis de GTP à référer à l'organisation partenaire des organisations et des individus susceptibles d'être intéressés et de soutenir sa vision ;
8. Les Fonds. Gérer les fonds des organisations partenaires en établissant des rapports transparents et en respectant les accords de don, et demander la préapprobation préalable de l'organisation partenaire pour toute dépense remboursable ;
9. La Promotion. Promouvoir les organisations partenaires aux côtés de GTP par le biais de multiples canaux de communication et du site Web de GTP, le cas échéant, liés aux activités de collaboration ;
10. Les Données. Partager les données et les informations sur les participants à tous les événements ou activités organisés avec l'organisation partenaire afin que les deux entités renforcent leurs capacités grâce aux efforts de collaboration.

Ajustements et Résiliation

Nous reconnaissons que ces engagements peuvent être ajustés avec l'accord des deux parties. L'une ou l'autre des organisations peut mettre fin au présent protocole d'entente moyennant un préavis écrit de 90 jours, ou plus tôt si l'une des organisations estime que l'autre n'agit plus dans l'esprit ou l'intention de ce protocole.

L'accord

L'intention décrite ci-dessus est acceptée par les deux parties, comme l'attestent leurs signatures ci-dessous :

La date